



Réseau France 3 Journaux communs : seule solution face à la crise sanitaire ?

Mercredi 29 décembre, sans concertation, la direction de France TV a décidé que le réseau régional France 3 allait à nouveau connaître sur la plupart des sites un retour aux journaux communs entre plusieurs antennes et l'abandon de nombreux rendez-vous régionaux.

Certes, la dégradation des conditions sanitaires est de mise, la prolifération de la contamination par le nouveau variant Omicron est forte...et nous comprenons la volonté bien légitime de la direction de vouloir protéger ses salariés. Ceux de France TV n'échappent pas à la règle : le nombre de cas positifs progresse à vitesse grand V, et la mise en œuvre d'un plan de continuité d'activité est malheureusement un mal nécessaires.

Or ces dispositifs ne doivent pas servir de prétexte pour dégrader à ce point l'offre d'information de proximité. Ceci d'autant que dans les différentes stations, les dispositions sont à la hauteur : depuis un mois le télétravail a été encouragé pour limiter le nombre de personnes sur site. Qu'un plan de continuité d'activité avec ce type de mesures lorsqu'une antenne n'est effectivement plus en mesure d'assurer ses missions est une chose, mais décider de faire disparaître la quasi-totalité des journaux en est une autre. Et ceci d'autant plus que le télétravail a été encouragé depuis un mois pour limiter le nombre de personnes sur les sites.

Aujourd'hui, l'ensemble de la société continue à vivre. Certes avec la mise en œuvre de dispositions pour limiter les risques... Mais, à l'exception des discothèques, tous les établissements continuent à proposer leurs services. Et même au sein de notre entreprise, l'offre de programmes est quasi normale dans ce qui est fabriqué au Siège et en Outre-mer. Alors, pourquoi dégrader de la sorte et aussi vite les offres du Réseau régional ? Que cache la direction derrière cette décision ?

A un moment où la campagne présidentielle commence, et que certains candidats affichent ouvertement leur volonté de briser le service public audiovisuel, FO considère qu'il est particulièrement risqué (voire insensé) pour notre avenir de prendre de telles dispositions. Alors que, dans le même temps, les télé locales et BFM occupent le terrain... N'est-ce pas « se tirer une balle dans le pied » ? Que risque de penser un contribuable (qui va pouvoir continuer à bénéficier de l'essentiel de toutes les prestations qui lui sont proposées) si le seul service dégradé est celui de l'audiovisuel public en régions ?

A l'échéance électorale vient aussi s'ajouter un autre risque : celui lié à la disparition prochaine de la taxe d'habitation, sur laquelle est assise aujourd'hui la « contribution à l'audiovisuel public ». Ce n'est donc certainement pas le moment de faiblir. Nous n'oublions pas la toute dernière étude commandée par la direction à l'institut ThinkOut, afin de connaître les attentes du public en matière d'offre régionale. Qu'est ce qui ressortait ? Justement le fait que les téléspectateurs demandaient encore plus de programmes de proximité ! Là, nous irions donc à l'opposé en nous éloignant d'eux ?

Et c'est justement lorsque le pays va mal que le public a encore plus besoin de sa télévision publique. Imaginerait-on nos chaînes d'Outre-mer ne pas être au rendez-vous lors de la survenance d'un cyclone ?

A ces arguments sur la défense de nos missions vient s'ajouter enfin un aspect social : car les premières victimes d'une telle décision seront une nouvelle fois les personnels CDD. D'autant plus que, cette fois-ci, les nouvelles dispositions d'assurance chômage sont en vigueur, et les salariés soumis au régime général ont déjà chiffré les conséquences désastreuses pour eux de cette baisse d'activité.

Depuis ces annonces, pour ces personnels présents en grande majorité dans les différentes antennes, c'est un véritable coup de massue. Certains se demandent comment ils réussiront à payer leurs loyers de début 2022. D'autres en sont carrément à s'interroger sur la poursuite de leur activité : pour tous, en effet, les effets dévastateurs du printemps dernier sont encore assez frais dans leurs mémoires.

Pour toutes ces raisons, il est indispensable que l'entreprise revoie sa copie. Dans un monde où la quasi-totalité de l'activité reste ouverte, il n'est pas envisageable que le Réseau régional « tire le rideau » à ce point. Si nous comprenons que, là où c'est nécessaire, il faille le faire, nous avons plus de mal à comprendre que ces dispositions soient mises en place partout.

FO demande donc à nos dirigeants de « limiter la casse » et de mettre en œuvre, là où c'est possible, des solutions moins destructrices.

Le 31 décembre 2021